



District de la Glâne Plan directeur régional

Programme d'aménagement régional

Synthèse de la consultation



Photo : © Upperview Productions

Fribourg, le 12 mai 2023

PDRGlâne_rapport_consult_expreal.docx

Mandant

Association Glâne Région (AGR)

Mandataire

Archam et Partenaires SA

Route du Jura 43

1700 Fribourg

info@archam.ch

Auteurs

ar, cc

Table des matières

1	Introduction
2	Tableaux de synthèse des réponses
2.1	Consultation publique.....
2.2	Examen préalable

1 Introduction

Le premier volet (volet stratégique) du plan directeur régional (PDR) de la Glâne, le programme d'aménagement régional (PAR), a été mis en consultation par l'Association Glâne Région (AGR, anciennement ABMG) du 9 avril au 24 juin 2022. En même temps, il a été envoyé au Canton pour examen préalable. De plus, une séance d'information publique s'est tenue le 5 mai 2022 afin de présenter le PAR aux communes.

Les prises de position, ainsi que les préavis des services cantonaux, ont été pris en considération par la Région. Une grande partie des acteurs ayant pris part à la consultation a accueilli positivement ce premier volet et, globalement, les remarques étaient favorables à la vision et aux stratégies régionales. Les services cantonaux ont également répondu de manière positive, aucun service n'a préavisé défavorablement.

Pour les remarques nécessitant une réponse, la Région a compilé les réponses dans un tableau indiquant si la remarque engendre une modification du PAR ou si elle est prise en compte dans le volet opérationnel. Les tableaux synthétiques se trouvent dans les chapitre 2 et 3 de ce document.

29 prises de position ont été transmises par les acteurs suivants :

Communes glânoises	Billens-Hennens, Chapelle, Villorsonnens, Ursy, Vuisternens-devant-Romont, Villaz, Romont, Rue, Ecublens, Siviriez
Communes voisines	Lucens, Montagny, Dompierre VD, Villarzel, Oron, Autigny, Sorens
Canton voisin et régions voisines	Direction générale du territoire et du logement, canton de Vaud Agglomération de Fribourg, Association régionale de la Gruyère
Associations, organisations et fondations	Organisation touristique de Romont (OTR), Association transports et environnement (ATE) Fribourg, Fondation Leschot, Stop Contournement
Entreprise	Transports publics fribourgeois (TPF)
Politique	Les Verts Glâne-Veveyse, Vert'Libéraux – section Glâne
Particuliers	Deux particuliers (Patrice Bulliard, Rémi Girard)

Les services suivants ont transmis leur préavis :

SeCA	Service des constructions et de l'aménagement
ECPF	Etablissement cantonal de la promotion foncière
SEn	Service de l'environnement
SMo	Service de la mobilité
SBC	Service des biens culturels
PromFR	Promotion économique
SAEF	Service archéologique
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

2 Tableaux de synthèse des réponses

2.1 Consultation publique

Général

Acteur	Remarques	Adaptation du PAR ?	Justifications
Montagny	La Commune n'a pas de remarque particulière.		
Billens-Hennens	La Commune n'a pas de remarque particulière.		
Particulier	Le PDR devrait plus s'intéresser aux enjeux de coordinations avec les polarités vaudoises (Lucens, Oron, Payerne, Moudon).	oui	La coordination avec les régions voisines et canton voisin est un objectif important de la Région. Dans ce sens, le PAR est adapté afin de mieux prendre en compte les synergies avec les régions voisines vaudoises.
Oron	Elle relève également que les synergies avec les voisins vaudois ne sont pas abordées, particulièrement au niveau de la formation.		
DGTL - Vaud	Le département demande de mentionner le PDR Broye en cours d'élaboration. Une bonne synergie entre les deux documents est indispensable. Le département demande que les deux régions se coordonnent en particulier pour les thématiques liées à l'urbanisation (TU et centralités), la mobilité, l'accessibilité et les zones d'activités.		
Particulier	Le PDR devrait intégrer un volet sur la formation.		Le PAR prend en compte les centres de formation principaux à Romont (cycle d'orientation) et Villaz (centre de formation professionnelle). Le PDR proposera une vision globale avec également les écoles primaires.
Particulier	Le PDR doit définir des secteurs stratégiques régionaux (par exemple la traversée de Vuisternens, le secteur d'Electroverre, la route de contournement).	non	Le PAR définit déjà des secteurs stratégiques régionaux qui se traduisent dans les fiches de mesures pour les projets phares, notamment la gare de Vuisternens, le secteur stratégique de Romont, etc.
Particulier	Le PDR devrait prendre en compte le plan sectoriel militaire.	non	Le plan sectoriel militaire est pris en considération par la Région dans le PDR, notamment par rapport à leur projet de nouvelle route au nord de la gare de Romont.
Particulier	Le PDR devrait prendre plus en considération les enjeux de la durabilité et les enjeux liés à l'eau.		La durabilité est la trame sur laquelle est élaboré le PDR. L'avant-projet, puis le projet, seront analysés par un bureau spécialisé afin d'optimiser la durabilité des mesures.
Oron	La Commune relève que la problématique du vieillissement de la population n'est pas abordée.	non	Le PDR a une incidence principalement sur les thématiques territorialisées. Il ne peut donc pas prendre en considération les besoins spécifiques de chaque génération, mais peut trouver des solutions qui soient profitables pour tous et qui aient un impact sur l'aménagement du territoire. La problématique de l'intégration des personnes âgées a notamment été prise en compte dans le PAR dans la vision U2 en encourageant les formes d'habitats diversifiés, en renforçant la mixité générationnelle. D'autres besoins sont pris en compte implicitement, par exemple une mobilité par les TP réduit la dépendance à la voiture, des loisirs de proximité, etc.
Organisation touristique régionale de Romont	Il est nécessaire que le Canton mette des moyens à disposition pour soutenir certaines stratégies régionales (mobilité, desserte, etc.)	non	La participation cantonale est déjà définie dans le cadre des politiques sectorielles. Lors de la mise en œuvre du PDR, la Région pourra demander des aides supplémentaires en fonction des tâches qu'elle accomplira.
Autigny	La Commune a décidé de ne pas participer à la consultation.		
Vuisternens-devant-Romont	La Commune pense que le PDR manque d'ambition (crise climatique, transition énergétique, mobilité, etc.).	non	Le PAR intègre les thématiques prioritaires définies en fonction de la marge de manoeuvre réelle de la région et de l'efficacité des mesures de sa compétence. De plus, des ateliers participatifs ont été organisés avec les acteurs concernés, les Communes et une partie de la population, ce qui a permis également de prendre en compte la volonté des habitants de la Glâne pour le futur de leur district.
Vuisternens-devant-Romont	La Commune est inquiète que les communes périphériques soient oubliées par rapport à l'axe entre Villaz-St-Pierre - Romont - Ursy. Elle attend des actions concrètes pour améliorer la mobilité, l'économie et redonner un dynamisme aux centres de localités.	oui	Des axes forts de bus ont été définis dans le schéma directeur. Ces derniers relient une grande partie de la Glâne permettant ainsi de ne pas laisser de côté les petites communes. De plus, la stratégie de renforcer le dynamisme dans les centres de localités est prioritaire pour la Région. Cette dernière n'oublie donc pas les communes périphériques et des mesures seront mises en place afin qu'elles conservent une vocation attractive au sein de la Glâne.

Particulier	La diversification des activités agricoles doit être intégrée dans le PDR (cf. U1).	non	L'agriculture est principalement régie par la politique agricole fédérale. La Région a peu de marge de manœuvre et elle ne souhaite pas mettre l'agriculture dans les mesures prioritaires. La diversification des activités agricoles pourrait être développée lors de la prochaine mise à jour, si le besoin devait être démontré. La thématique est toutefois indirectement développée par ses aspects patrimoniaux, essentiels pour la région. Des mesures
Organisation touristique régionale de Romont	Il manque un volet sur l'agriculture (évolution et association au développement touristique, synergies entre acteurs).		
Les Vert-e-s Glâne-Veveyse			
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux			
Vuisternens-devant-Romont	La Commune pense que l'axe Vaulruz - Vuisternens-devant-Romont, Romont est un axe important avec l'autoroute comme porte d'entrée dans la Glâne.		oui
Villaz	La Commune n'a pas de remarque particulière.		
DGTL - Vaud	Si le texte est rédigé clairement et de manière synthétique, des documents supplémentaires tels que cartes, estimation quantitative ou analyse chiffrée font défaut pour illustrer et bien comprendre les objectifs. Il manque notamment le diagnostic et les projections chiffrées à l'horizon de travail 2035 pour la population et les zones d'activités. Ces données devraient apparaître dans le volet opérationnel.	oui	Dans le chapitre diagnostic du PAR, les statistiques comme la population en 2022 et les projections pour 2040, ainsi que les emplois en 2022, sont ajoutés.
DGTL - Vaud	Le PAR est présenté sous forme très résumée. Les stratégies prioritaires semblent peu spécifiques à la Glâne, utiliser des données chiffrées permet de justifier les objectifs.	non	Les stratégies sont développées dans le PDR. Elles sont complétées par de données chiffrées, afin de justifier les objectifs.
DGTL - Vaud	Le département propose d'intégrer une carte dans le rapport explicatif afin de situer la région.	non	La Région part du principe que les personnes touchées par le PDR savent situer le district de la Glâne.
DGTL - Vaud	Sur le schéma directeur, la zone à bâtir est difficilement perceptible et le volet touristique ressort très fortement par rapport aux autres thématiques. Globalement, il y a peu d'informations relatives à l'urbanisation.	oui	La zone à bâtir est mieux mise en évidence sur le schéma directeur. Dans le PDR, les informations relatives à l'urbanisation sont développées de manière plus précises.
DGTL - Vaud	Le PAR ne mentionne pas l'horizon de travail de manière explicite (2035 ou 2040).	oui	L'horizon de travail est ajouté dans le PAR pour le chapitre économie et urbanisation.
DGTL - Vaud	Le développement envisagé pour le village de Châtonnaye doit être coordonné au développement de Sédéilles.	non	Une coordination sur les aspects de mobilité est importante entre les axes forts prévus dans le cadre du PDR et l'interface d'importance cantonale de Sédéilles. La zone d'activités régionale se trouvant à Châtonnaye n'est pas prioritaire, il n'est donc pas prévu de la développer à moyen terme. Le développement de l'habitat est fixé par le PDCant. Ces deux aspects ne nécessitent pas de coordination particulière.
Siviriez	La Commune estime qu'il est nécessaire qu'un effort soit fait de la part de la Région concernant le réseau de la fibre optique. Elle demande qu'une mention soit ajoutée dans ce sens dans le PDR.		Une stratégie cantonale concernant la fibre optique a été définie en mai 2021 par le Grand conseil fribourgeois. De ce fait, une action de la Région n'est pas prioritaire.
Particulier	La qualité des infrastructures réseaux doit être abordée.		
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Le parti demande de rédiger avec un langage épïcène ou à l'aide d'une formulation inclusive dans les documents.	oui	L'écriture inclusive demanderait un travail supplémentaire énorme de la part de la Région. Un texte inclusif prend beaucoup plus de place et cela poserait notamment un problème dans l'élaboration de documents courts et synthétiques. Afin de ne pas léser une partie de la population, la Région propose d'ajouter une phrase annonçant que les termes employés sont pris au sens générique.
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Le parti demande de citer systématiquement les sources pour les chiffres utilisés dans le diagnostic.	oui	Les sources des chiffres sont ajoutées sur la dernière page du PAR.
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	Le document présente une belle facture et une bonne synthèse de la situation.		
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	Le parti regrette de ne pas avoir été convié aux discussions et demande de spécifier qui fait partie du COPIL et des différents groupes de discussion.		De nombreuses personnes ont eu l'occasion de participer au processus participatif du PDR. La représentation politique était de ce fait relativement large. De plus, les partis politiques sont conviés à répondre à la consultation publique. Il n'est pas prévu de les inviter de manière plus formelle aux groupes de discussions.
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	Le PAR laisse le sentiment que les groupes techniques ont été actifs, mais que la volonté politique est absente ou en retrait. Il n'y a que des déclarations sans y inclure les moyens d'y arriver ou de priorisation.	non	Le PAR donne une vision et des stratégies. La priorisation des stratégies, ainsi que les moyens d'y arriver, sont définis en fonction des mesures précisées dans le volet opérationnel du PDR.

Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	Le parti est inquiet que "il fait bon être et vivre en Glâne" laisse le COPIL et les auteurs à l'inaction. Il y a un manque d'ambition.	non	Maintenir la vision positive du cadre de vie glânois ne va pas de soi. Comme le montrent les enjeux, le scénario "laisser faire" conduirait à laisser la situation se détériorer. En proposant de nouveaux axes forts, de concentrer les ZA ou de créer de nouvelles infrastructures, le PAR fixe des objectifs ambitieux. De plus, le slogan de la Région pour son PDR est devenu "Une région construite par et pour ses habitants".
Association "Stop contournement!"	Selon l'association, la population glânoise n'as pas été invitée à donner son avis, mais les ateliers étaient réservés à des émissaires triés sur le volet.	non	La population a notamment été informée par voie de presse et invitée à donner son avis par la consultation publique.

Urbanisation

Acteur	Remarques	Adaptation du PAR ?	Justifications
Dompierre	La Commune est prête à réfléchir avec la Glâne à une centrale de chauffe régionale et intercantonale. Elle est en revanche contre le projet cantonal énergétique, particulièrement les parcs éoliens.	non	La Région a pris note de la proposition. Elle prend contact avec la commune de Dompierre si cela est nécessaire lors de la mise en œuvre des différentes mesures, afin d'organiser une collaboration sur une centrale de chauffe régionale.
Dompierre	De manière général, les stratégies ont un très bon fil rouge, la Commune est favorable.		
Particulier	Il est nécessaire de ne pas noyer l'énergie dans ce chapitre (cf. U1). Il demande que la Région s'exprime par rapport aux éoliennes et propose des solutions concrètes. Le PDR peut poser les bases de collaborations intercommunales pour la promotion de l'énergie en Glâne. Il mentionne le microturbinage, du solaire local, éolien et production de biomasse.	non	Ce n'est pas le rôle de la Région de prendre position pour ou contre les projets de parcs éoliens. La Région propose une transition énergétique en préservant les paysages. En revanche, elle peut effectivement mettre en place une collaboration intercommunale concernant l'énergie. Ces mesures ne font pas partie du PAR qui donne uniquement la vision et les stratégies, mais elles sont définies dans les fiches de mesures du PDR lors de la prochaine étape.
Les Vert-e-s Glâne - Veveysse	Le parti demande une vraie stratégie énergétique avec vision claire pour garantir un approvisionnement en énergie renouvelable et locale de toute la Glâne.	non	La thématique de l'énergie est intégrée au volet opérationnel du PDR. Les différentes mesures mises en place par la Région sont donc définies lors de cette étape.
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	La transition énergétique ne doit pas être seulement un point parmi d'autres. La Région devrait proposer des sites possibles pour les turbines de plus petit gabarit, des projets pilotes pour le biogaz et des fermes photovoltaïques (cf. U1).		
Particulier	Le patrimoine bâti ecclésiastique doit être pris en compte en coordonnant les acteurs touchés et en diversifiant l'utilisation de ces monuments (cf. U1).	non	Le patrimoine ecclésiastique est déjà pris en considération dans le PAR dans la stratégie U11 dans la patrimoine construit notamment. De plus, à la page 22, les ensembles religieux sont mentionnés comme exemple dans le texte explicatif de la stratégie.
Ursy	La Commune veut informer la région de la Glâne qu'elle a la volonté de mettre l'art. 156 RF en zone d'intérêt général et l'art. 1048 RF en zone mixte.	non	La Région prend note de la volonté de la Commune de mettre l'art. 156 RF en zone d'intérêt général et l'art. 1048 RF en zone mixte.
Oron	La Commune informe qu'elle vient de valider une planification pour réaffecter les anciennes fermes, qui est à disposition si nécessaire.		perme
Organisation touristique régionale de Romont	L'organisation pense qu'il est judicieux d'ajouter la ville de Rue dans la notion de pôle culturel.	oui	Un symbole de pôle culturel est ajouté sur le schéma directeur au niveau de la ville de Rue.
Vuisternens-devant-Romont	La Commune attend que la Région trouve une solution au fait qu'il y ait aucun paysage d'importance cantonale dans la Glâne, notamment à Villaraboud.	non	La préservation de son paysage est une priorité pour la Région. La vision U1 met en évidence cet aspect en admettant que le paysage est un point central dans les activités du quotidien. Les stratégies qui y sont liées confirment que la Région a la volonté de mettre en valeur le patrimoine, de réussir une transition énergétique, de maintenir la qualité de vie tout en maintenant et préservant le paysage. Les mesures proposeront des actions pour compenser l'absence de PIC en Glâne.
Romont	Il manque un pôle de loisirs et sport à Bossens afin de maintenir la zone d'intérêt général.	non	Aucun projet concret n'est prévu sur ce secteur. Aussi, il est préférable pour la commune de conserver une marge de manœuvre plutôt que de figer cette affectation.
Rue	La Commune demande des décisions quant au territoire d'urbanisation. Elle propose que ce point soit précisé dans le PAR.	non	Le territoire d'urbanisation est précisé dans le volet opérationnel. Le PAR définit uniquement la vision et les stratégies de la Région concernant son territoire.
Rue	Il y a une lacune par rapport au patrimoine bâti, notamment aux vues des qualités patrimoniales de Rue.	non	Le PAR met en avant le grand potentiel du patrimoine construit du district grâce à une stratégie visant à le mettre en valeur. Le volet opérationnel reprend concrètement cette stratégie en proposant des mesures permettant de maintenir le patrimoine dans les villages, en tenant compte des spécificités de chacun.

Rue	La Commune défend une amélioration de la desserte en transports publics, qui pourrait impacter la densification à planifier. La Commune ne souhaite pas étendre sa zone à bâtir, mais orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur.	non	Le développement de l'urbanisation vers l'intérieur est également l'objectif du Canton et de la Région. L'amélioration de la desserte aura en effet un impact sur la densification, car un secteur peut être densifié uniquement lorsqu'il se trouve en desserte C. L'amélioration de la desserte est donc un point central qui est repris dans la thématique mobilité. Un axe fort en bus a été défini entre Romont et Rue, cela permettrait d'augmenter la desserte. Ces aspects sont précisés dans le volet opérationnel du PDR.
Rue	Il est important de veiller à un développement coordonné à l'échelle de la région du développement urbanistique et économique (comment assurer un bon équilibre entre qualité de vie et dynamisme local). La Commune souhaite éviter une double sanction qui verrait une limitation de la densification du territoire communal et une augmentation des mouvements pendulaires.	non	Les règles quantitatives de développement sont fixées par le PDCant, la Région n'a donc pas de marge de manœuvre sur les chiffres. En revanche, le PDR vise à une amélioration qualitative de la qualité de vie, en prenant en compte les règles quantitatives du Canton.
Ecublens	En matière de construction, la Commune souhaite maintenir le caractère agricole par le maintien des zones centre village actuelles.	non	Le maintien des bâtiments qui donnent au village leur caractère et leur identité est une priorité du PDR.
DGE - Vaud	La thématique "Nature" devrait apparaître dans le PAR. Concernant le canton de Vaud, c'est la question des infrastructures écologiques qui est concernée, dont le traitement a des conséquences au-delà des frontières cantonales. Elle devrait être envisagée sous l'angle des conflits potentiels avec le développement économique de la région.	non	La nature est une thématique facultative que la Région a décidé de ne pas traiter dans la première version du PDR. L'infrastructure écologique sert une donnée de base pour le chapitre urbanisation.
Fondation Leschot	La notion de pôle culturel devra être ajoutée dans le PDR pour le musée d'art contemporain.	oui	Un symbole de pôle culturel est ajouté sur le schéma directeur au niveau du projet de musée d'art contemporain à Middel.
Fondation Leschot	La notion d'offre en réseau devrait être d'avantage mise en avant.	oui	L'offre en réseau est pris en considération dans la vision T1 du PAR. Cependant, afin de la mettre encore plus en évidence, la Région propose de modifier la dénomination d'une stratégie pour qu'elle apparaisse de manière claire dans le PAR.
Rue	La Commune souhaite que les réserves en zone à bâtir soient réaffectées afin d'accueillir un équipement scolaire intercommunal.	non	Ce point est traité dans le volet opérationnel.
Sorens	La Commune soutient la position du PAR de la Glâne concernant les éoliennes. La Commune ne souhaitent pas d'implantation d'éoliennes sur son territoire (cf. U12).		
Particulier	Le statut de tissu villageois de Lussy doit être revu en tissu urbain car il se trouve entre deux pôles majeurs Romont et Villaz.	non	Le statut du tissu villageois de Lussy est fixé par le PDCant, la Région n'a donc pas de marge de manœuvre sur cette thématique.
Particulier	Le territoire d'urbanisation doit inclure les art. 1665, 1666, 1667, 1683, 1913 (partie sud) et 1701 RF du village de Lussy.	non	Cette proposition est analysée dans l'élaboration des mesures du PDR. Le PAR n'est pas le bon document pour définir le territoire d'urbanisation.
Siviriez	Il est primordial que le PDR reste aux services des communes du district et ne devienne pas un obstacle supplémentaire aux projets futurs de portée locale.	non	La Région a mis l'accent sur un processus participatif important durant le premier volet du PDR. Les résultats des ateliers participatifs ont constitués la base pour la formulation et la consolidation des visions et des stratégies du PAR. De plus, le groupe technique avec les représentants des communes a été réuni afin de prendre en considération les différents projets communaux. Le PDR n'a pas la vocation de bloquer les projets locaux, mais de les intégrer dans le PDR lorsque ceux-ci ont une portée régionale, facilitant ainsi leur mise en oeuvre.
Siviriez	Les stratégies présentées sont accessibles et bien compréhensibles.		
Siviriez	La Commune pense qu'il faut favoriser les réseaux d'énergie, notamment le réseau de chauffage à distance qui devrait être mieux valorisé et obligatoire.	non	Un approfondissement sur les réseaux d'énergie est prévu dans les mesures du PDR.
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Le parti demande l'abandon immédiat et définitif du projet de route de contournement de Romont.	non	Cette infrastructure est traitée dans le PDCant.
Association "Stop contournement!"	L'association demande l'abandon de la route de contournement. Cette dernière altère le paysage mis en avant dans le PAR et va l'encontre de la stratégie de diminuer la dépendance à la voiture et de diminuer les nuisances.		

Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Il est nécessaire que les communes mènent des actions concrètes contre le mitage du territoire et pour préserver la physionomie rurale des villages.	non	Le Canton a déjà édicté de nombreuses règles afin d'éviter le mitage du territoire, notamment la volonté de densifier avant d'étendre la zone à bâtir. Il est actuellement difficile de mettre en zone de nouveaux secteurs pour les Communes. Le PAR met en avant le fort potentiel du patrimoine construit du district grâce à une stratégie visant à mettre en valeur ce patrimoine. Le volet opérationnel reprend concrètement cette stratégie en proposant des mesures permettant de maintenir le patrimoine dans les villages.
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Les besoins spécifiques de la jeunesse doivent être mieux pris en compte par l'ajout d'une vision spécifique.	non	La problématique de la jeunesse, et de toutes les générations, a été prise en compte dans le PAR dans la vision U2. De plus, dans la thématique tourisme, la vision T2 comprend également les jeunes car la Région propose une offre de loisirs élargie pour les habitants, visant principalement les jeunes.
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	Le parti est d'accord avec la vision U2 mais attend des propositions concrètes (redynamiser les centres, événements ponctuels, impliquer les sociétés de jeunesse).	non	Le PAR définit la vision et les stratégies de la Région concernant son PDR. Les mesures concrètes sont édictées dans le volet opérationnel. Des mesures sont en effet prévues en lien avec les équipements publics, qui permettront de redynamiser les centres, d'organiser des événements, d'impliquer les sociétés de jeunesse, etc.
Association "Stop contournement!"	L'association demande que la zone de détente au niveau du projet de la route de contournement soit inscrite au PAR et que des mesures immédiates soient prises pour sa conservation.	non	Le PAR définit la vision et les stratégies à l'échelle de la région. La zone de détente au niveau du projet de contournement est une mesure locale, cela devrait donc être repris dans le PAL de la commune.

Economie

Acteur	Remarques	Adaptation du PAR ?	Justifications
Dompierre	La Commune valide les stratégies.		
Particulier	Il est nécessaire d'avoir une vraie politique d'aménagement et foncière ambitieuse, en imposant par exemple aux communes l'établissement de contrats de droit administratif (cf. E1).	non	La loi cantonale a récemment été modifiée dans ce sens.
Particulier	Il est nécessaire que les communes définissent des PAD dans les secteurs ayant des enjeux territoriaux à coordonner.	non	Dans le cadre des mesures dans le volet opérationnel, cette proposition est analysée pour les secteurs d'importance régionale, suite à la consultation.
Romont	La Commune ne comprend pas pourquoi la zone d'activités de Villaz-St-Pierre est priorisée étant donné le faible espoir de nouvelle zone d'activités.	non	Une séance a été organisée pour régler cette thématique.
Rue	La Commune souhaite que la zone d'activités locale à la sortie de Rue, sur la commune d'Ursy, ne soit pas renouvelée ou renforcée en raison du fort impact négatif sur le patrimoine bâti de la commune de Rue.	non	La zone d'activités à la limite entre les communes de Rue et Ursy est une zone d'activités locale. Le PDR prévoit uniquement un renouvellement de l'existant pour les zones d'activités locales, il ne sera donc pas possible de l'étendre à moyen terme. De plus, le renforcement des zones d'activités se fera prioritairement dans les zones d'activités régionales prioritaires (Romont et Villaz-Saint-Pierre). La Région prend note des préoccupations de la commune de Rue par rapport à l'impact négatif de cette zone d'activités sur le patrimoine bâti de la commune.
Rue	La Commune souhaite que la zone d'activités régionale (pas prioritaire) à Promasens, au lieu-dit Les Planches, soit placée en local.		Ces propositions sont analysées dans le cadre du volet opérationnel. Le PDCant pose un cadre précis et contraignant pour l'identification des zones régionales. De plus, la solution retenue devra concrètement s'insérer dans la vision du PDR :
Rue	La Commune souhaite que la zone d'activités entre la ville de Rue et le village de Promasens, au lieu-dit Champ-Verney, soit classée en zone d'activités régionale, en compensation de la suppression de l'autre zone d'activités régionale de la Commune. Cette zone devrait pouvoir être étendue afin d'accueillir ou relocaliser des entreprises locales.		La cohérence avec le réseau de transports publics est notamment indispensable.
Rue	La concentration du développement des activités économiques du chef-lieu Romont ne doit pas se faire à un détriment de la perte du dynamisme local favorisant le développement de cités-dortoirs dans les entités de la Commune.	non	La stratégie "Redonner une dynamique aux centres de localités" permet de maintenir le dynamisme local de chaque localité. Le but du PDR n'est pas de se focaliser sur des centres, mais bien de prendre en compte toute la Glâne en valorisant la vocation de chaque localités. Dans ce sens, une charte est rédigée pour donner les outils aux Communes afin qu'elles puissent développer les équipements publics, les services, l'artisanat ou encore les lieux de rencontre. Cela permettra de garder des localités vivantes tout en développant les activités industrielles sur les zones prioritaires.
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Le parti demande une stratégie prioritaire pour le télétravail et le coworking.	oui	Le coworking est ajouté dans le développement des stratégies, sur la page gauche du schéma directeur. Ensuite, la proposition est développée dans le cadre des mesures, dans le volet opérationnel.
Association "Stop contournement!"	Le PAR prend en compte uniquement le potentiel des zones existantes. La véritable vision d'avenir serait de se focaliser sur la zone gare/sous-gare de Romont.	non	Le secteur de la gare à Romont est un projet dit "phare" dans le PDR. Cela signifie que ce secteur fait l'objet d'une fiche de mesure définissant des actions propres aux besoins du secteur.
Association "Stop contournement!"	Le PAR ne prend pas en compte le développement de la gare des marchandises à Romont.		Ce secteur comprend la gare ferroviaire, la gare routière ainsi que la gare marchandise. Il est donc bien mis en valeur dans le
Préfecture Sarine et Agglo	Les principales zones d'activités sont adéquatement situées le long de la ligne ferroviaire ou bénéficient de rabattement intéressants depuis les plateformes multimodales.		

Mobilité

Acteur	Remarques	Adaptation du PAR ?	Justifications
Lucens	La Commune demande de mentionner la gare de transit à Lucens.	oui	Le schéma directeur est adapté dans ce sens.
Dompierre	La Commune valide les stratégies.		
Villarzel	La Commune demande de représenter l'interface de bus de Sédeilles et de la prendre en compte dans l'amélioration de l'offre TP. Cette interface permet les correspondances et les rebroussements et est reconnue d'importance cantonale vaudoise.	oui	L'interface de bus à Sédeilles a en effet une influence sur les transports dans la Glâne et est fortement liée à la commune de Châtonnaye. Une mention est ajoutée dans le schéma directeur régional, dans la thématique mobilité.
Villarzel	La Commune demande d'améliorer l'offre TP au musée de Torny pour éviter l'augmentation des TIM.	non	Le PDR prévoit une fiche de mesure pour le projet de musée d'art contemporain à Middel. L'amélioration des TP entre Romont et Middel, particulièrement le week-end et les jours de grande influence, est un objectif prévu dans la fiche de mesure. Le tronçon pour les piétons entre l'arrêt de bus et le musée est également un objectif phare de cette fiche de mesure. Le trajet en bus devient ainsi plus attractif pour les familles notamment. Finalement, le réseau cyclable sera amélioré afin de favoriser les déplacements à vélo.
Villarzel	La Commune salue la volonté d'élargir les horaires en soirée et le week-end sur les axes forts de bus.		
Particulier	Les TPF doivent être inclus dans la démarche (cf. M1).	non	Dès la première phase du PDR, un processus participatif a été mis en place par la Région. Deux ateliers participatifs ont été organisés avec les représentants des Communes, des acteurs
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	Il est nécessaire d'inclure les acteurs locaux.		
Particulier	Développer à Vuisternens la ligne de bus vers Romont plutôt que le train (cf. M2).	non	Selon la vision de la Région, le développement de la gare de Vuisternens-devant-Romont est une priorité. Si cela n'est pas possible, un axe fort de bus entre Vuisternens et Romont sera ajouté au PDR.
Particulier	Il est utile d'améliorer le rapport entre la durée de trajet en TP et le nombre de changements (cf. M3).	non	Ce critère est pris en compte par la Région dans le cadre de l'élaboration des mesures.
Particulier	La requalification du canevas routier doit être abordée (cf. M3).	non	Dans le cadre de l'élaboration des mesures, les tronçons routiers à améliorer sont étudiés.
Particulier	Un gros effort en termes de mobilité douce est nécessaire entre les habitations et les lieux de consommation (cf. M4).	non	Dans le cadre de l'élaboration des mesures, les tronçons de mobilité douce à améliorer sont étudiés.
Chapelle	La Commune demande de relier tous les villages de Glâne sud avec le réseau TP.	non	Le PDR prévoit une desserte minimale pour tous les secteurs de la Glâne, mais il est important de noter que les efforts sont concentrés là où l'effet sera le plus important.
Villorsonnens	La Commune demande d'ajouter la ligne 470 (Fribourg - Farvagny - Romont) dans les axes forts en bus (connexion avec la gare de Villaz-St-Pierre et drainer les apprentis du Nord-Est de la Glâne et Sud-Est de la Sarine).	non	Cette proposition est analysée par la Région dans le cadre de l'élaboration des mesures.
ARG	L'ARG salue la volonté de renforcer la ligne de bus entre Sorens et Villaz-St-Pierre. La Région va étudier la possibilité de la renforcer également dans son PDR.		
ARG	L'ARG demande une coordination par rapport à la création de la gare à Vuisternens-devant-Romont, afin que les deux régions ne soient pas en concurrence à cause de la volonté de créer deux gares sur cette ligne.	non	Une coordination est organisée entre la Région et l'ARG concernant la création de la gare à Vuisternens-devant-Romont.
Oron	La Commune est favorable à renforcer l'interconnectivité.		
Organisation touristique régionale de Romont	L'organisation propose d'avoir la même stratégie qu'en Veveyse concernant la gouvernance (communauté régionale de transports).	non	Le contexte de la Glâne est différent de la Veveyse, pour moitié incluse dans un projet d'agglomération intercantonal. La Glâne est par ailleurs fortement interconnectée avec les régions alentours. La Région renonce donc à cette forme de collaboration dans le cadre de la première version du PDR.
Organisation touristique régionale de Romont	L'organisation se demande si la Confédération a vraiment planifié des mesures qui vont dans le sens du renforcement de l'offre régionale en mobilité.	non	Le PDR a justement la possibilité de proposer des améliorations en termes de mobilité.

Organisation touristique régionale de Romont	L'organisation est étonnée de n'avoir aucune fiche au PDCant sur le projet de la gare de Romont.	non	La Région peut uniquement proposer une nouvelle fiche au PDCant. Dans son champ de compétences, elle prévoit de créer dans le PDR une fiche de mesures spécifique à la gare de Romont (projet phare). Cette mesure est contrainte pour toutes les autorités.
Organisation touristique régionale de Romont	L'organisation propose la gare d'Ecublens comme hub de transport dans le sud de la région, à la place de Vauderens.	non	La Région a la volonté de renforcer les gares d'Ecublens et de Vauderens dans le sud de la Glâne. Les mesures sont mises en place dans le volet opérationnel. Afin de développer une vision cohérente du réseau de mobilité dans ce secteur, des discussions doivent avoir lieu avec les différents partenaires de mobilité.
Rue	La commune de Rue attend que la gare d'Ecublens-Rue qui bénéficie déjà d'une bonne desserte ferroviaire en direction du bassin lémanique soit considérée comme un hub secondaire de transports publics de la région (améliorer le rabattement sur cette gare avec bus, cycles et P+R).		
Rue	Il manque la notion "d'Ecublens-Rue" dans le renforcement ferroviaire, avec un trait d'union entre les variantes d'axes forts, la ligne existante de bus et la gare d'Ecublens-Rue. L'enjeu consiste à connecter la gare d'Ecublens aux réseaux de transports fribourgeois existants afin d'ouvrir le Sud du district et à améliorer la connexion de cette région avec l'arc lémanique. La Commune attend que l'axe fort de bus passe par la gare d'Ecublens-Rue, à des horaires permettant les correspondances en direction de Lausanne.		
Ecublens	Il est indispensable de développer une ligne de bus entre la gare d'Ecublens et Romont.		
Siviriez	La Commune pense que la liaison Vuisternens-Romont - Vauderens est peu attractive. Mais que des opportunités pour améliorer l'offre multimodale doivent être réfléchies afin d'avoir une meilleure acceptation des TP par la population.		Le PDR contient une fiche de mesure qui propose d'étudier une nouvelle ligne de bus pour relier le sud et améliorer l'interconnexion entre les différentes branches ferroviaires, notamment la gare d'Ecublens qui n'est actuellement pas desservie par bus. La gare de Vauderens est également importante car elle se situe sur la ligne Lausanne - Fribourg et dessert de nombreuses zones d'activités. Le but du PDR n'est pas de mettre en concurrence les deux gares mais de les revaloriser comme gares importantes du sud du district.
Organisation touristique régionale de Romont	Il faut préciser que le potentiel du vélo en Glâne est mis en doute par la pratique quotidienne du vélo, mais pas d'un point de vue touristique.	non	Le PDR se concentre sur les tronçons qui ont le plus de potentiel.
TPF	Les TPF mettent en avant que la nouvelle gare à Vuisternens-devant-Romont rallongerait le temps de parcours sur cette ligne. La desserte de cette nouvelle gare devra donc être desservie par une autre produit que le RE.	non	Les différentes variantes doivent être discutées dans le cadre de l'élaboration du volet opérationnel.
Vuisternens-devant-Romont	La Commune souhaite que la problématique du carrefour à la sortie du village en direction de Villaraboud soit mentionnée afin qu'une solution soit reprises dans le PDCant.	non	Dans le cadre de l'élaboration des mesures, les tronçons routiers à améliorer sont étudiés.
Romont	La Commune va consentir à de grands investissements en termes de mobilité et aucune participation régionale n'est prévue. De ce fait, elle ne comprend pas pourquoi elle doit partager la zone d'activités prioritaire.	non	Les zones cantonales de Romont ne sont pas remises en question. Les étapes de mise en zone doivent être déterminées en fonction des projets concrets et des besoins pour les différents types d'entreprises, en tenant compte du potentiel des réserves et des friches.
ATE	L'ATE salue la plus grande cohérence envisagée dans la planification du réseau cyclable de la région.		
ATE	L'ATE ne désire pas que la Région mette l'accent sur Ecublens, car la desserte en direction de Lausanne et Payerne est déjà bonne. Il est judicieux de garder le développement historique de ce village et garder les surfaces d'assolement.	non	La loi fédérale impose la coordination entre l'urbanisation et les transports. Cependant, ce développement ne doit pas se faire au détriment des meilleures terres agricoles et du patrimoine bâti.
Rue	La Commune de Rue constate que les spécificités de la vallée de la Broye sont insuffisamment traitées dans le PDR.	non	La vallée de la Broye dispose aujourd'hui d'une bonne desserte. C'est pour cette raison que le PAR priorise les actions avec le plus grand potentiel d'amélioration.
Rue	La gare d'Ecublens - Rue peut offrir un point d'accès touristique secondaire.	non	La Région prend en compte la remarque dans sa stratégie touristique.
Rue	La Commune attend que l'ensemble des lignes de bus transitant par la vallée de la Broye soit connecté à la gare d'Ecublens-Rue.		Dans le cadre de l'élaboration des mesures, cette proposition est étudiée.

Rue	La Commune aimerait une confirmation que la gare de Vauderens permettra effectivement d'améliorer la liaison avec l'arc lémanique.	non	Le PDR sera validé par les services cantonaux lors de la consultation publique et sera contraignant pour le Canton.
Préfecture Sarine et Agglo	Ils souscrivent au développement ferroviaire et attendent que des améliorations d'offre soient concrètement sollicitées auprès des autorités cantonales. Ils attendent surtout du soutien pour le développement du trafic régional. (cf. M1)		
Rue	La Commune demande qu'une coordination soit faite encore les régions limitrophes à la commune par rapport au réseau cyclable.	non	La Région prend note de la demande. Une coordination est organisée pour le réseau cyclable entre le réseau vaudois et les communes de la Glâne concernées.
Rue	Le PDR n'apporte pas de précision sur le développement du réseau routier car le focus est orienté sur les TP et mobilité douce.	non	La thématique du réseau routier est développée dans le cadre de l'élaboration des mesures dans le volet opérationnel du PDR.
Fondation Leschot	La Fondation est satisfaite que la ligne de bus vers Middel est considérée comme axe fort de bus.		
Fondation Leschot	La Fondation est satisfaite que les liaisons supplémentaires du réseau cyclable desservent Middel. Le projet de musée est une étape intéressante le long de ces liaisons.		
Sorens	La Commune soutient la stratégie concernant la ligne de bus entre Villaz-St-Pierre - Sorens - Bulle (cf. M12).		
Particulier	La desserte de bus et les liaisons vélo passant par Lussy doivent être renforcées, avec de bonnes connexions avec la gare de Villaz. Il ne sert à rien de desservir efficacement la route cantonale dans ce périmètre car personne n'y vit et n'y travaille.	non	Lors de l'élaboration des mesures, ces dernières doivent déterminer l'objectif de chaque ligne de bus, notamment s'il s'agit d'un rabattement direct sur la gare de Romont ou s'il s'agit de desservir les villages.
Siviriez	La Commune estime que le développement de la gare de Vauderens est un atout pour la région.		
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Le projet de gare marchandise à l'est de Romont doit être intégré au schéma directeur.	non	La gare marchandise de Romont est représentée dans le schéma directeur par le point jaune de la gare de Romont. Elle constitue un élément de ce site, détaillé dans une fiche de mesures du volet opérationnel. Les éléments du schéma directeur sont le plus souvent transversaux et combinent plusieurs éléments.
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Le projet de redressement de la voie CFF Lausanne - Berne, de requalification des abords (interface multimodale) et de déplacement du quai militaire doit être intégré comme projet prioritaire.	non	Le PDR met en évidence les projets régionaux. Le projet de redressement de la voie CFF Lausanne - Berne et le déplacement du quai militaire sont de compétences de la Confédération. La Région n'a pas de marge de manoeuvre par rapport à ce projet, il est donc intégré comme donnée de base (planifications fédérales PST/PSM).
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Un projet de développement ferroviaire à Villaz-St-Pierre doit être intégré.	non	La gare de Villaz-St-Pierre est desservie toutes les 30 minutes dans les deux sens durant la semaine de 5h à 19h30. Une desserte tous les quarts d'heure comme dans l'agglomération de Fribourg n'est pas une option pour les CFF et le SMO. Le déplacement éventuel de la gare est pris en compte.
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Un projet pour le développement des voies ferroviaires doit être intégré.	non	Le développement des voies ferroviaires est de compétence de la Confédération. Le PDR fait des propositions d'amélioration.
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Les P+R doivent être abandonnés au profit des TP et des offres de stationnement pour vélos.	non	Il a été vu pendant les différents ateliers participatifs qu'il est difficile pour les habitants de laisser complètement la voiture de côté, surtout dans un district comme la Glâne où les transports publics ne desservent pas de manière optimale toutes les petites localités. De plus, bien que la Région ait une vision ambitieuse concernant la mobilité, elle est dépendante des acteurs comme les TPF et les CFF. Finalement, en développant des interfaces multimodales performants et attractifs, avec des P+R par exemple, les habitants sont plus enclins à prendre la voiture sur de plus petites distances, au profit des transports publics.
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Le parti demande d'ajouter des parcs à vélos avec couverts, bornes de recharge aux arrêts de bus principaux des villages et à proximité immédiate des lieux touristiques.	non	Afin d'améliorer les interfaces multimodales, une des tâches principales est d'ajouter des parcs à vélos avec diverses installations ou services. De plus, la Région a l'ambition de développer un réseau cyclable complémentaire que ce soit sur et hors des routes cantonales. En lien avec ce réseau cyclable,
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	Les parkings vélos doivent être intégrés aux arrêts de bus ou les bus doivent pouvoir transporter les vélos.		

Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Le bruit routier doit être réduit à l'échelle régionale pour favoriser la qualité de vie dans les villages.	non	Le PDR agit de deux manières différentes sur le bruit : premièrement, en réduisant les déplacements et deuxièmement, en aménageant la traversée des villages.
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Une meilleure coordination des projets de mobilité douce doit se faire pour améliorer la sécurité des usagers, enfants et jeunes.	non	La mobilité douce est un point central dans les thématiques mobilité et tourisme. Les Communes ont déjà fait part à la Région, lors des séances avec le Groupe technique, de la problématique liée à la sécurité des piétons et cyclistes. Cela a donc été repris dans la vision M4 en proposant un réseau cyclable complémentaire sûr et attractif et en sécurisant les accès piétons des projets régionaux. La sécurité de certains tronçons au niveau communal est du ressort des Communes.
Les Vert-e-s Glâne - Veveyse	Le parti demande une desserte toutes les 1/2 heures et un accès sécurisé pour les cycles pour les zones d'activités. Les entreprises doivent être installées dans une perspective d'écologie industrielle avec une réelle valeur ajoutée.	non	Les zones d'activités qui seront développées à moyen terme (Romont et Villaz-St-Pierre) ont déjà une desserte à la demi heure en transports publics. Dans le cadre du volet stratégique, l'amélioration de leur accès à pied ou à vélo est une priorité.
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	Une réflexion doit se faire sur les éventuels nouveaux axes transversaux. Elle serait plus judicieuse que de renforcer l'ossature ferroviaire qui est une fausse promesse car nous n'allons pas construire de nouveaux rails et l'amélioration de la desserte est aux mains des CFF et non pas de la Région.	non	Le but de la Région concernant l'ossature ferroviaire n'est pas de construire de nouvelles infrastructures, mais de renforcer les fréquences dans les gares principales et secondaires ainsi que d'améliorer la communication afin de sensibiliser la population à l'offre de transports publics. De plus, des axes forts en bus ont été définis sur le schéma directeur cantonal, qui font office d'axes transversaux.
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	Il faut intégrer les mobilités douces dans les plans de transports publics et la transition de l'un à l'autre.	non	Dans le PDR, un réseau cyclable complémentaire est défini reliant les gares et arrêts de bus des différents villages. De plus, la stratégie proposant de "soigner l'accessibilité multimodale des interfaces" intègre déjà la problématique de la transition entre mobilité douce et transports publics.
Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	La Région doit plus s'impliquer et pas seulement s'appuyer sur les outils cantonaux et fédéraux (routes plus pratiques, développer les axes vélo exclusif, éviter les voies de vélo intermittentes, organiser des projets tests, etc.)		La Région propose des améliorations du réseau existant afin de renforcer la sécurité des déplacements. Les axes réservés à la mobilité active sont privilégiés.
Préfecture Sarine et Agglo	Ils demandent que les transports publics et la mobilité combinée soient soutenus et améliorés pour se rendre dans les régions voisines. Les voies de circulation entre la Glâne et la Sarine ne sont plus adaptées au trafic qui prévaut actuellement. Les alternatives au TIM doivent donc être renforcées et valorisées, en prenant en compte les spécificités de l'habitat dispersé.	non	La Région est consciente que le rééquilibrage des parts modales est un enjeu majeur. Ainsi, le PAR mentionne cet enjeu, notamment dans la vision M3.
Préfecture Sarine et Agglo	Afin de mettre en œuvre la stratégie de réduire la dépendance aux TIM, ils suggèrent d'améliorer l'information sur les alternatives aux TIM (entreprises, employés). (cf. M3)	non	Cette proposition est développée dans le cadre de l'élaboration des mesures.

Tourisme

Acteur	Remarques	Adaptation du PAR ?	Proposition de réponse
Dompierre	La Commune valide les stratégies.		
Villarzel	La Commune demande qu'une coordination soit réalisée sur le réseau vélo avec le réseau vaudois existant et futur.	non	La Région prend note de la demande. Une coordination est organisée entre la Région et la Commune sur le réseau vélo vaudois.
Particulier	Le PDR doit proposer des activités touristiques diversifiées, promouvoir le tissu socio-culturel et économique, l'agro-tourisme.	non	Le PDR organise les conditions territoriales pour développer l'offre touristique, mais ne développe pas l'offre elle-même.
ARG	L'ARG demande une coordination technique à propos de l'offre touristique entre les deux régions, notamment lors de la mise en œuvre des mesures.	non	La Région prend note de la demande. Une coordination est organisée entre la Région et l'ARG à propos de l'offre touristique à cheval entre les deux régions.
ARG	Une collaboration est nécessaire entre les deux régions à propos de la mobilité douce et particulièrement les parcours VTT sur le Gibloux.	non	La Région prend note de la demande. Une coordination est organisée entre la Région et l'ARG à propos de la mobilité douce, particulièrement des parcours VTT sur le Gibloux.
Organisation touristique régionale de Romont	La principale force du tourisme Glânois est le patrimoine, notamment bâti, et cela est absent du PAR.	oui	Cet aspect est renforcé, notamment par l'introduction d'une stratégie sur le patrimoine religieux.
Organisation touristique régionale de Romont	Le développement de nouvelles offres et le renforcement et la valorisation des offres existantes, doivent selon nous être des stratégies prioritaires.	oui	La valorisation de l'offre existante fait déjà partie des stratégies prioritaires du PAR. Les stratégies prioritaires du tourisme sont cependant complétées afin de mettre en avant également le développement de nouvelles offres.
Organisation touristique régionale de Romont	Le terroir est un élément clé du tourisme. Le secteur primaire est prépondérant, et la reconnaissance de ce dernier est nécessaire étant donné l'absence de PIC.	non	Les produits du terroir ont effectivement été pris en considération dans les stratégies prioritaires du PAR (voir stratégie T22).
Organisation touristique régionale de Romont	La ville de Rue prépare un concept de développement touristique, mais la ville est très peu présente dans le PAR.	non	Cet aspect sera développé dans le volet stratégique.
Organisation touristique régionale de Romont	L'organisation propose des reformulations des stratégies touristiques.	non	Les stratégies ont été mises à jour en tenant compte de ces remarques.
Organisation touristique régionale de Romont	L'organisation propose d'ajouter une stratégie concernant la valorisation et le développement de l'offre liée au patrimoine.	oui	Une stratégie concernant la valorisation et le développement de l'offre lié au patrimoine est ajoutée dans le PAR.
Organisation touristique régionale de Romont	L'organisation trouve dommage que le diagnostic concernant les produits du terroir se restreint aux nouvelles AOP. Le nombre d'artisans glânois médaillés devrait être cité.	oui	Il est en effet pertinent de rajouter le nombre d'artisans glânois médaillés dans la chapitre "Diagnostic" du PAR. Une bulle est ajoutée avec cette information.
Organisation touristique régionale de Romont	On ne peut envisager la Glâne comme carrefour des mobilités douces si l'on s'en tient uniquement à deux grands axes touristiques de mobilité et qu'on ne développe pas le réseau régional autour.	non	Le réseau régional glânois de mobilité douce est développé autour des deux grands axes de la Route du Cœur et de la Via Jacobi. Des balades en boucle sont définies dans le PDR et une partie de celles-ci sont justement liées à ces deux grands axes. De plus, un réseau cyclable complémentaire à celui existant est proposé dans le PDR. Ces différentes mesures permettent non seulement de mettre en valeur les deux grands axes, mais également de profiter de leur influence pour développer de nouveaux itinéraires autour de ceux-ci.
Organisation touristique régionale de Romont	Un enjeu majeur par rapport aux ballades est le revêtement des surfaces de ces itinéraires.	non	Les balades en boucle sont définies de manière plus précise dans le volet opérationnel du PDR. Pour ce faire, plusieurs critères sont pris en compte pour créer des ballades qui puissent être empruntées par un maximum de personnes. Le revêtement des surfaces est un des critères et est donc pris en compte dans le choix des itinéraires.
Organisation touristique régionale de Romont	Les chiffres concernant les emplois touristiques ne sont pas vrais et non représentatifs de la dynamique actuelle. Le nombre de nuitées n'est pas en baisse mais en hausse.		La Région prend note de la remarque et prend contact avec l'OT.
Organisation touristique régionale de Romont	L'offre pour l'hébergement pour les groupes est faible.		
Organisation touristique régionale de Romont	Il est nécessaire d'intégrer les offres d'agrotourisme dans les stratégies prioritaires.		

Organisation touristique régionale de Romont	Il est nécessaire d'intégrer la notion d'infrastructures en matière de vélo et VTT.	non	La stratégie M21 qui propose de "Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces" prend en compte les infrastructures liées au vélo. Grâce à des interfaces multimodales développées, il sera plus simple de se rendre à vélo dans les gares et arrêts de bus, mais également de déposer son vélo durant la journée, grâce à des infrastructures adéquates. En plus, la stratégie T12 qui propose de "structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo" prend également en considération les infrastructures en matière de vélo et de VTT. Les fiches de mesures permettent de préciser ces différents points en matière d'objectifs et de mise en oeuvre.
Organisation touristique régionale de Romont	Une distinction entre tourisme et vie locale doit être conservée dans les stratégies.	oui	Lors des ateliers participatifs, il est ressorti que la volonté des participants est de développer l'offre tourisme spécialement pour habitants. De plus, la clientèle est insuffisante pour que le développement se fasse uniquement pour les touristes. Le titre de la thématique est modifiée afin d'englober les loisirs et le
Organisation touristique régionale de Romont	L'objectif prioritaire est de faire venir des visiteurs de l'extérieur et non pas de donner envie à la population de rester. Il est donc nécessaire de bien distinguer ces deux notions.		
Organisation touristique régionale de Romont	Le PAR fait référence à des projets dont la concrétisation n'est pas assurée (maison du Jambon, musée d'art à Middel).	non	Le PAR fait référence à des projets qui ne sont pas encore réalisés justement pour faciliter leur réalisation.
Organisation touristique régionale de Romont	Il est nécessaire de faire perdurer les événements majeurs (girons, Vitrofestival, Fête des foins, etc.).	non	La vision T2 du PAR permet d'intégrer le maintien des événements culturels dans le PDR. Il est en effet essentiel pour la Région de renforcer et valoriser l'offre culturelle dans laquelle sont compris les événements majeurs locaux.
Organisation touristique régionale de Romont	Un accent doit être mis sur le développement de l'offre touristique.	non	La vision T2 du PAR permet de mettre l'accent sur le développement de l'offre touristique en proposant une stratégie qui vise à renforcer l'offre culturelle et de loisirs.
Vuisternens-devant-Romont	La Commune demande à ce que les sentiers en boucle créés par la Commune soient repris dans le PDR.	non	Une séance avec les Communes est organisée pendant l'automne 2022. Cette séance permet de travailler avec les communes sur le contenu des mesures, notamment d'y intégrer les itinéraires communaux.
Siviriez	La Commune demande à ce qu'une boucle pour piétons et cyclistes soit ajoutée dans la commune. En effet, elle a déjà un projet de parcours VTT (projet Bike Trail) et réfléchit à créer des sentiers de randonnées.		
Rue	La Commune est favorable au développement des ballades en boucle.		
Rue	La Commune demande que le bi-pôle touristique Romont et Rue soit mis plus fortement en évidence. Les deux gares de Romont et Ecublens devraient être mises en évidence comme porte d'entrées principales pour le tourisme.	non	Les deux villes sont identifiées comme pôle touristique de la Glâne. La gare de Romont joue un rôle particulier, car c'est la seule porte d'entrée de la région à l'échelle nationale.
Fondation Leschot	La Fondation est favorable à la vision concernant le tourisme et le projet de musée à Middel et souhaite contribuer à sa concrétisation.	non	Les fiches de mesures qui sont rédigées dans le PDR fixeront les tâches à la réalisation de chaque mesure ainsi que le responsable de chaque tâche. La volonté de la Fondation de prendre part à la concrétisation du projet est prise en considération dans la fiche liée au projet de Middel.
Fondation Leschot	Le PDR devra expliquer que le projet de musée à Middel améliore l'intérêt et la mise en réseau de l'offre de l'espace touristique.	non	Les fiches de mesures qui sont rédigées dans le PDR expliquent de manière plus précise les intérêts de chaque projet. Le projet de musée à Middel fait en plus partie des projets phares.
Fondation Leschot	La Fondation note avec intérêt l'espace touristique autour de Middel et la notion de synergie.		
Fondation Leschot	Une flèche en direction de Payerne / Estavayer et une flèche en direction de Fribourg devraient être ajoutées depuis le secteur de Middel.	oui	Les flèches pour la thématique tourisme représentent une collaboration entre la Région de la Glâne et les régions voisines. Le figuré est modifié pour améliorer la compréhension.
Sorens	La Commune estime qu'il est nécessaire de coordonner les mesures prévues entre les communes du Gibloux (cf. T11).	non	La Région prend note de la demande. Une coordination est organisée entre les Régions et les communes du Gibloux concernant les mesures liées au tourisme.
Section Glâne du parti les Verts Libéraux	Il est nécessaire d'établir une stratégie régionale avec un hub centralisé (par exemple Romont) (cf. T1).	non	Romont est considéré comme la porte d'entrée de la Glâne. Une fiche est prévue au PDR pour ce secteur (projet phare).
Section Glâne du parti les Verts Libéraux	Un site internet "Glâne - Tourisme" peut être développé. Il faut centraliser les balades et boucles de vélo sur le site.	non	La proposition est reprise dans la cadre de l'élaboration des mesures.
Section Glâne du parti les Verts Libéraux	Il faut penser à des offres combinées (une journée en Glâne = épicerie + musée des vitraux).	non	La proposition est reprise dans la cadre de l'élaboration des mesures. Le PDR se concentre toutefois sur les aspects territoriaux du tourisme, et non sur les produits.

Section Glâne du parti les Vert'Libéraux	Il peut être intéressant de développer une navette dédiée entre gare de Romont et centre-ville pour accueillir les touristes.	non	Une réflexion est en cours par la Ville de Romont, grâce à la réalisation d'un MEP. Les résultats seront intégrés au PDR.
Préfecture Sarine et Agglo	Ils invitent la Glâne à développer des synergies avec le district de la Sarine. L'offre de mobilité douce de loisirs à l'interface entre les deux régions présente un faible niveau d'interconnexion.	non	Une coordination est mise en place avec le district de la Sarine notamment concernant l'offre de mobilité douce.
Préfecture Sarine et Agglo	Ils demandent que la vocation touristique du pôle de Torny soit précisée afin d'assurer une coordination optimale entre les itinéraires touristiques futurs. En effet, le PDR Sarine vise à créer des itinéraires cyclables attractifs dans le secteur de La Brillaz.	non	La vocation touristique du pôle de Torny est précisée dans les fiches de mesures, notamment celle du projet phare dédié à ce site. De plus, une coordination est mise en place avec le district de la Sarine pour discuter de l'offre en matière de mobilité douce.
Préfecture Sarine et Agglo	Ils ont noté le caractère stratégique attribué à la Via Jacobi et veilleront à mettre cet élément en évidence pour la partie sarinoise dans leur propre planification.		

Gouvernance

Acteur	Remarques	Adaptation du PAR ?	Justifications
Particulier	L'ABMG doit également être un outil de communication dans la région, doit donner de la visibilité et défendre les intérêts de la région (cf. G1). Il propose de mettre en place des services techniques communs entre communes.	non	La gouvernance est définie plus précisément dans le PDR. La Région prend note de la proposition de mettre en place des services techniques intercommunaux. Le rôle de l'ABMG est également définie dans le PDR.
Organisation touristique régionale de Romont	L'organisation est favorable à un élargissement des compétences de la Région, mais il y a des craintes quant à la réelle marge de manœuvre de la Région.	non	Les mesures sont sélectionnées pour répondre aux compétences et aux moyens financiers des acteurs régionaux.
Rue	La Commune est favorable à une gouvernance régionale forte mais que nous devons clairement délimiter ses domaines d'activités.	non	Les tâches et les compétences de la gouvernance sont précisées au niveau du PDR. La Région prend note qu'il y a des attentes par rapport à une gouvernance forte.
DGTL - Vaud	Il serait utile d'avoir un schéma de la gouvernance du PDR.	non	La gouvernance n'a pas encore été définie de manière précise au niveau du PAR. Elle est précisée dans le PDR.
Siviriez	La Commune souhaite intégrer le comité de pilotage chargé de la gestion future du PDR. Elle pense que les communes périphériques aux centres puissent y participer.	non	La structure qui est proposée dans le cadre des mesures veille à une représentation équilibrée des différents secteurs et des différentes communes.

2.2 Examen préalable

En gris : conditions.

Acteur	Remarques	Adaptation du PAR ?	Justifications
SeCA	Transmettre au SeCA le programme des études corrigé selon les demandes d'adaptation formulées dans son préavis daté du 10 mars 2022.	non	Le programme est corrigé et est transmis lors de l'examen du PDR.
SeCA	Le SeCA félicite la qualité de la vision stratégique qui offre une vue générale et schématique des objectifs territoriaux poursuivis par la Région. Il apprécie la forme du document dont la structure permet une lecture aisée et concise des informations.		
SeCA	Le SeCA est satisfait de la structuration du PDR autour de 5 thématiques (Urbanisation, Economie, Mobilité, Tourisme et Gouvernance) qui regroupent 11 objectifs pour lesquelles des stratégies sont définies.		
SeCA	Le SeCA rappelle que, dans la suite des travaux, le volet opérationnel du plan directeur régional devra fixer des mandats clairs aux communes pour la mise en œuvre des objectifs et stratégies du développement régional dans leurs plans d'aménagement local.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA	Il conviendra de reporter la numérotation des stratégies dans le texte liant du programme d'aménagement, telles qu'elles figurent dans le rapport explicatif.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA	Mentionner la LATeC en référence des contenus obligatoires et non le PDCant. Mentionner la LATeC parmi les bases légales figurant dans la case « Quelles sont les contraintes	oui	Le PAR est modifié selon la remarque.
SeCA	Mentionner les sources quand des statistiques sont citées.	oui	Les sources des chiffres sont ajoutées sur la dernière page du PAR.
SeCA	Corriger le passage à la page 10 « un seul tronçon de voie cyclable dans le district, à Mézières » en précisant qu'il s'agit d'une seule infrastructure cyclable séparée de la chaussée, respectivement d'une piste mixte vélo/piétons.	oui	Le texte est corrigé dans le PAR.
SeCA	Le SeCA précise en référence au passage de la page 10 « Pour que ce mode de déplacement soit utilisé, il faut développer les infrastructures cyclables sur des routes cantonales et valoriser les itinéraires alternatifs » que cela pourrait également être des infrastructures le long des routes cantonales, par exemple des pistes cyclables.	oui	Le texte est corrigé dans le PAR.
SeCA	A la page 11, il y a une erreur dans la bulle concernant le ferroviaire, puisque l'ICI ne dessert pas Romont et, à moyen terme, c'est un RegioExpress qui devrait remplacer l'IRI5 qui s'arrête actuellement à Romont et Palézieux.	oui	Le texte est corrigé dans le PAR.
SeCA	Dans le chapitre vision, reformuler « Une place renforcée des mobilités douces au quotidien » et « Moins de dépendance à l'égard des transports individuels motorisés, et ses effets réduits ».	oui	Les visions sont relues et modifiées si nécessaire dans le PAR.
SeCA	Le SeCA rappelle que la Région peut proposer une modification du territoire d'urbanisation au canton (sous réserve du respect des critères y relatifs définis dans le plan directeur cantonal) dans le cadre d'une demande de modification unique valable pour toute la durée de validité du plan directeur régional.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.

SeCA	Le SeCA relève avec satisfaction que la thématique des infrastructures publiques est couverte par l'objectif U2. Il invite la Région à prévoir suffisamment de territoire d'urbanisation à proximité des zones d'intérêt général concernées et de s'assurer de cette vérification dans la suite	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA/SEn	Le canton apprécie la prise en compte de la protection contre les nuisances (bruit, air) dans la promotion de la qualité de vie. Le SEn rend attentif au fait qu'il s'agit d'une thématique dont il est intéressant de tenir compte en cas de	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA	Le SeCA souligne avec satisfaction que la thématique du patrimoine a été prise en compte pour l'élaboration de la vision stratégique du PDR et que certains aspects seront traités indirectement par le volet Urbanisation (stratégie U11		
SeCA	Le SeCA souligne que la densification des localités est envisageable si elle est développée en coordination avec la prise en compte des aspects patrimoniaux à préserver dans les sites construits protégés nationaux, régionaux et locaux.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA/SBC	Le SBC se tient à disposition pour aider aux réflexions selon les sites identifiés dans le PDCant.	non	La Région se réfère au SBC en cas de besoin.
SeCA/SAEF	Le SAEF regrette que le patrimoine enfoui ne soit pas mentionné car il représente une composante à part entière du patrimoine culturel du district.	non	La Région contacte le SAEF pour évaluer le besoin de prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA/Grange neuve	Le canton constate que le domaine de l'agriculture apparaît dans le PDR principalement pour sa fonction paysagère, quand bien même il s'agit d'une activité économique importante pour la région.	non	La Région a décidé de traiter cette thématique facultative dans un second temps.
SeCA	Uniformiser la formulation de la stratégie U11 entre le texte liant et le rapport explicatif.	oui	La formulation de la stratégie U11 est uniformisée.
SeCA	Le canton valide les 8.3 ha de potentiel d'extension en zones d'activités qui correspondent à l'analyse cantonale. La Région est invitée à examiner tout particulièrement si les zones d'activités susceptibles d'être étendues dans les 15 prochaines années disposent de territoire d'urbanisation.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA	Les zones d'activités régionales et locales étant planifiées de manière schématique dans le programme d'aménagement régional, le SeCA ne peut pas, à ce stade du projet, se prononcer sur leur répartition géographique.	non	
SeCA	En vue de l'examen préalable du plan directeur régional, le canton demande que chaque étape de cette planification soit		
SeCA	Présenter le calcul du potentiel d'extension en zones d'activités et ses conclusions.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA	Répartir le potentiel entre les différents types de zones d'activités dans la région, cartographiquement (pas obligatoire pour les « autres zones ») et statistiquement.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA	Justifier cette nouvelle répartition des zones d'activités en prouvant le respect des critères d'appartenance aux différents types de zones d'activités définis dans le plan	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.

SeCA/ECPF/ PromFR	Le canton salue la volonté de la Région de réfléchir à de nouvelles voies de développement pour les zones d'activités en misant sur une démarche globale intégrant les différents acteurs concernés par la thématique.		
SeCA	Le canton soulève la question de la place accordée aux installations de traitement des déchets, car l'enjeu est particulièrement important pour ce type d'entreprises qui revêtent un caractère d'intérêt public. La Région devrait en effet viser de permettre aux entreprises génératrices de nuisances de s'implanter et se développer dans les zones d'activités.	non	La Région ne désire pas mener une stratégie régionale concernant la gestion des déchets. Elle considère que cette thématique devrait être traitée entre les communes afin d'avoir une stratégie intercommunale, et non régionale. De plus, elle considère que les activités n'ont pas besoin d'installations
SeCA	Le canton suggère d'évaluer la possibilité et l'intérêt d'implanter des installations de collecte des déchets urbains supra communales, afin de permettre des économies d'échelle aux communes.		
SeCA	En ce qui concerne les sites pollués, le canton recommande de prendre en compte suffisamment tôt cette problématique en cas de densification de secteurs ou de création de nouveaux secteurs habitables ou d'activités à proximité de sites pollués afin d'identifier les éventuelles contraintes dès le début du processus.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA	De manière générale, un lien vers le plan de mesure pour la protection de l'air 2019 (fr PIAJlan-mesures-air-2019 O.pdf), notamment les stratégies T1-T4 pourrait être introduit pour renforcer le caractère des propositions.	oui	Un lien vers le plan de mesures pour la protection de l'air 2019 est introduit dans le PAR.
SeCA	Sous les stratégies M3 et M4, SuisseMobile est mentionné en tant que planification sectorielle. Or, il ne s'agit pas à proprement parler d'une planification sectorielle. Il serait mieux de changer de terme ou éventuellement mettre par exemple « Planification sectorielle et coordination ».	oui	La modification est effectuée.
SeCA	Sous M3 et M4, SuisseMobile ne paraît pas pertinent. SuisseMobile est surtout à considérer sous T1.	oui	La pertinence de mentionner SuisseMobile est réévaluée.
SeCA	Ajouter la stratégie T12 dans le texte liant ou la retirer du rapport explicatif.	oui	La stratégie T12 est ajoutée dans le texte liant dans le PAR.
SeCA	Supprimer la mention du thème des installations militaires ou justifier sa pertinence.	oui	Le lien avec les installations militaires vient du rôle important de la confédération comme propriétaire foncier dans les
SeCA	Sous la stratégie T1, Mountainbike Fribourg est mis comme planification sectorielle. Or, ce terme n'est pas adéquat. Il faudrait trouver un autre titre à cette catégorie, par exemple « Planification sectorielle et concepts», ou sinon mentionner ce concept ailleurs.	oui	Le titre est modifié en "Planification sectorielle et coordination".
SeCA	Concernant le réseau permettant aux visiteurs à vélo et à pied de découvrir la région, préciser si un seul réseau peut	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet
SeCA/UFT	Clarifier la notion de « balades en boucle » et éventuellement la reformuler. L'UFT propose la reformulation suivante : « Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en développant l'offre de randonnée pédestre », en précisant que l'offre n'exclue pas les balades	non	Au-delà de la structuration de l'offre, qui est traitée dans le volet opérationnel, la création de boucles est un élément spécifique à la Glâne que la

UFT	L'UFT propose la reformulation suivante dans le Schéma directeur tourisme: Repenser Romont comme pôle touristique porte d'entrée de la Glâne En train, Romont dispose d'un accès direct à la métropole <u>l'arc lémanique</u> et, à la région Capitale suisse, à destination de Lucerne <u>l'est de la Suisse</u> et à un aux deux aéroports international-internationaux. En vélo et à pied, elle se situe sur des axes nationaux réputés. Romont fait donc office de premier contact entre le visiteur et le reste de la Glâne. Ainsi, elle est considérée comme le site pivot de la région et l'enjeu est d'y réussir une centralité liaison pour les transports publics, la mobilité douce et le tourisme.	non	Romont est déjà considéré comme un pôle touristique cantonal dans le PDCant. La Région désire apporter une idée supplémentaire en la qualifiant de porte d'entrée de la Glâne. La métropole fait référence au projet de territoire suisse, où la notion de métropole y est mentionnée. Dans cette formulation, il est fait référence à l'accès direct depuis Romont. Il n'y a donc pas d'accès direct à l'est de la Suisse et à l'aéroport de Zürich. La centralité renvoie à la notion de pôle et non pas seulement d'interface.
UFT	L'UFT propose la reformulation suivante dans le Schéma directeur tourisme: Structurer une offre de mobilité douce, développant les possibilités de cyclotourisme et en créant des balades en boucle Le réseau d'itinéraires de loisirs doit être étoffé et structuré afin de répondre aux attentes actuelles d'un public exigeant. Cela passe par l'intégration au réseau balisé SuisseMobile pour certains axes, par la création de boucles d'itinéraires pour les piétons et cyclistes ou par la possibilité de recharger les vélos électriques.	oui	La stratégie est reformulée.
UFT	L'UFT propose la reformulation suivante dans le Schéma directeur tourisme: Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme En améliorant l'offre de bus le week-end vers et entre les centres touristiques régionaux, (Appellation inexacte : soit pôles touristiques cantonaux, soit sites touristiques locaux) les visiteurs peuvent se déplacer d'un point à l'autre en transports publics et sont ainsi incités à prolonger leur séjour même s'ils ne sont pas motorisés. Par ailleurs, par la richesse et la diversité du patrimoine, se <u>Se déplacer en Glâne en transports publics est une expérience qui vaut tout film promotionnel: leur facilite l'accès à la richesse et la diversité du patrimoine.</u>	oui	Le PAR mentionne les pôles touristiques dans le schéma directeur, la notion de pôle touristique est donc ajoutée à la place de centres touristiques régionaux. Le PDR précise ce qui est entendu par pôle touristique. La Région propose de reformuler la dernière phrase pour des questions de compréhension mais ne prend pas la proposition de l'UFT.
UFT	L'UFT propose la reformulation suivante dans le Schéma directeur tourisme: Renforcer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs existante auprès de la jeunesse et , de la population et des hôtes. Il existe déjà une offre relativement fournie en termes de loisirs et de culture dans la Glâne, qui doit être ponctuellement complétée. Il est nécessaire de mettre en valeur cette offre en améliorant la communication et l'information. Le but est de donner envie à la population, et surtout <u>aux jeunes en particulier et aux hôtes, de rester dans la région pour profiter d'une offre culturelle renforcée.</u>	oui	La stratégie est reformulée.

SeCA	Compléter la formulation de la stratégie prioritaire G12 en précisant avec qui la communication doit être améliorée et comment.	oui	La formulation de la stratégie G12 est complétée.
SeCA	Revoir la structure de la légende du schéma directeur Urbanisation, car celle-ci est mêlée au texte sans véritable lien thématique.	non	La structure de la légende est maintenue car elle permet de faire le lien entre les stratégies et le schéma directeur régional. De plus, la légende du schéma directeur complet est déjà structurée comme demandé.
SeCA	Le mélange de texte et d'éléments de légende de la carte ne contribue pas à la compréhension du schéma directeur de la Glâne. Il est proposé de séparer la légende du corps de texte.		
SeCA	Pour tenir compte de l'importance des lignes de transports publics pour les zones d'activités, il serait intéressant d'indiquer sur la carte à la page 25 les arrêts de bus et les lignes de bus à titre indicatif.	non	Lors de l'élaboration du volet opérationnel, la pertinence de représenter ces éléments est évaluée en fonction du réseau projeté.
SeCA	Sous « Favoriser le report modal vers les modes plus durables », un point est à corriger : l'électrification des véhicules contribue à la transition énergétique, mais ne réduit pas l'utilisation des transports individuels motorisés.	oui	Le point est corrigé.
SeCA	Sous « structurer une offre de mobilité douce, développant des possibilités de cyclotourisme et en créant des balades en boucle », il est donné comme objectif d'intégrer certains axes au réseau SuisseMobile. Il s'agit en premier lieu d'améliorer l'attractivité et la qualité des itinéraires existants et éventuellement de nouveaux itinéraires. La communication de ces itinéraires et boucles se fait par différents biais, dont éventuellement SuisseMobile.	oui	Le texte liant au niveau de la légende du schéma directeur est modifié afin d'être plus précis dans l'explication.
SeCA	Pour compléter la carte à la page 29 et pour rendre plus pertinentes les liaisons, il serait adéquat d'intégrer les points d'intérêt, respectivement les pôles culturels et touristiques.	oui	La modification est effectuée.
SeCA	Les liaisons complémentaires au réseau cyclable cantonal auraient plus de pertinence si le réseau cyclable cantonal était représenté sur la carte à titre indicatif.	oui	Les liaisons complémentaires au réseau cyclable cantonal sont ajoutées sur la carte de synthèse du PDR, tout comme le réseau cyclable cantonal.
UFT	Schéma directeur tourisme : Lignes de train : Intégrer l'importance de la ligne RER Berne - Romont - Broc.	non	La ligne RER Berne - Romont - Broc est déjà représentée sur le schéma directeur du tourisme.
SeCA	Dans la stratégie urbanisation du rapport explicatif, en lien avec l'urbanisation ainsi que la densification et la requalification, il serait utile de mentionner les critères de mobilité (qualité de desserte en transport public et importance des liaisons de mobilité douce, cf. fiche T103 du PDCant) et la notion de lieu de vie de courtes distances.	non	Ce point est intégré au rapport explicatif du PDR
SeCA	Dans la stratégie mobilité du rapport explicatif, il convient de mentionner l'importance des aspects de la mobilité, notamment de la qualité des dessertes TP et TIM, pour les zones d'activités (lien à la fiche thématique T104 du PDCant et les critères pour la mobilité y figurant).	non	Ce point est intégré au rapport explicatif du PDR
Smo	Dans la partie introductive du chapitre 3.3 stratégie mobilité du rapport explicatif, mentionner aussi le rôle des bus.	non	Ce point est intégré au rapport explicatif du PDR.

SMo	Dans les explications sur les flux, parler plutôt de rabattement sur les TP au lieu de "captage". Concernant les "flux internes", expliquer mieux qu'il s'agit des flux internes à une localité, en lien avec d'éventuelles zones d'activités ou autres pôles attracteurs/générateurs de mouvement. Pour les flux motorisés, expliquer qu'on parle ici surtout des transports individuels motorisés. Ces points sont à adapter.	non	Ce point est intégré au rapport explicatif du PDR.
SMo	Les stratégies M11 et M12, mentionnées sur les pages 18 et 19, correspondent relativement bien aux volontés du canton. Quant à la stratégie M31, décrite à la page 21, et en particulier la mise en place de bus à la demande, selon l'expérience du Service de la mobilité, l'exploitation de ce type d'offre est coûteuse et touche peu de monde. C'est pour cette raison qu'il est adéquat, de l'avis du SMO, de privilégier plutôt le renforcement des axes forts.	non	Les stratégies décrites dans le PAR portent sur les axes forts. Les alternatives pour desservir les villages en dehors des axes forts (service minimal, bus à la demande) sont analysées dans le cadre du volet opérationnel.
SMo	Par rapport à la stratégie M11, il peut être remarqué que la systématisation de l'offre à 30 minutes entre Romont et Lausanne et la réintroduction d'une offre ferroviaire régionale entre Bulle et Romont dont une desserte à Vuisternens-devant-Romont ont été déposées dans PRODES étape d'aménagement 2035 mais n'ont pas été reprises par la Confédération pour cette échéance. Ces objectifs d'offre sont intégrés dans la vision ferroviaire 2050 du canton qui servira de base à la planification de la prochaine étape.	non	Le PDR donne une vision à moyen terme et long terme. La Région insiste pour que les mesures soient mises en oeuvre le plus rapidement possible.
SMo	Concernant la stratégie M21 en lien avec le stationnement vélo dans les P+R, le SMO informe la Région qu'il a élaboré une fiche de standard de qualité pour les places de	non	La Région prend note de l'information.
SMo	Dans le cadre de la stratégie M22, l'explication des services et activités est à clarifier. Bien que le fait de chercher son enfant à la crèche puisse faire partie de la chaîne de	non	Ce point est intégré au rapport explicatif du PDR.
SMo	A la page 22, il est question de rendre obligatoire les plans de mobilité pour les entreprises de plus de 50 personnes. La nouvelle loi cantonale sur la mobilité (LMob), dont l'entrée en vigueur est prévue le 1.1.2023, prévoit un article (art. 49) qui rend obligatoire les plans de mobilité pour les entreprises et administrations publiques de plus de 50 employés. La Région peut réfléchir à soutenir les entreprises et administrations dans l'élaboration ou dans la mise en oeuvre des plans de mobilité.	non	La possibilité est étudiée avec les mandataires pour la mobilité. Cependant, la Région considère qu'il n'est pas nécessaire de débloquer des fonds afin de soutenir les entreprises et administrations pour cette étude. Très peu d'entreprises dépassent les 50 employé.e.s en Glâne.
SMo	La formulation à la page 22 laisse croire que le plan sectoriel vélo détermine les lieux où un Valtraloc doit être réalisé, or cela n'est pas le cas. Le PSV reprend les situations où il est possible qu'un Valtraloc soit réalisé.	non	Ce point est intégré au rapport explicatif du PDR.
SMo	A la page 22, il est dit que les ambitions cantonales en matière d'aménagement cyclables ont été questionnées (exemple Montet). Sans avoir participé aux ateliers, il n'est pas clair à quoi cela fait référence. Ce point est à clarifier.	non	Ce point est intégré au rapport explicatif du PDR.
SMo	A la page 25, sous la stratégie T13, il est proposé de faire une autoroute à vélo en forme de croix qui valoriserait la Route du Coeur. Il n'est pas clair quelle destination à l'Ouest elle desservirait. En plus, cette proposition ne ressort pas dans le schéma directeur. Ces points sont à clarifier.		

SMo	A la page 25, dans la stratégie T13, il est dit que de développer des balades en boucle permet d'intégrer le réseau des chemins de randonnée pédestre dans le PDR, or ces chemins peuvent aussi être intégrés dans le PDR sans ces boucles. Par contre, il est vrai que de telles boucles peuvent contribuer à mettre en évidence le patrimoine local et régional. Elles peuvent de plus contribuer à réduire l'utilisation de voiture pour visiter le patrimoine. Ce point est à adapter.	non	Ce point est intégré au rapport explicatif du PDR.
SMo	En lien avec le thème du VTT, il est judicieux de mentionner que le Canton et l'UFT sont en train de préparer les bases afin d'élaborer un réseau cantonal VTT.	non	Ce point est intégré au rapport explicatif du PDR.
SeCA	Pour la suite des travaux, montrer que le développement proposé dans la région est en cohérence avec les planifications cantonales et les études en cours dans le district pour l'épuration des eaux.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA	Pour la suite des travaux, démontrer que le développement prévu dans la région est en cohérence avec les planifications communales pour l'alimentation en eau potable.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA/DIAF	Il conviendra, tout au long des travaux d'établissement du PDR, de garantir que les objectifs de protection des corridors à faune d'importance supra régionale, des biotopes inventoriés et leurs interconnexions ainsi que la préservation et la valorisation de la nature en milieu bâti soient respectés. Le canton renvoie au préavis de la DIAF à ce propos.	non	Cette remarque est prise en compte dans le volet opérationnel.
SeCA	P.2, Introduction, corriger de la manière suivante : « Quel est	oui	Les corrections sont effectuées.
SeCA	P.7, Diagnostic et enjeux : économie : remplacer « banaux » par « banals ».	oui	Les corrections sont effectuées.
SeCA	P. 13, Vision Urbanisation, corriger de la manière suivante : « U1 : le paysage constitue construit et naturel comme décor de la vie quotidienne »	oui	Les corrections sont effectuées.
SeCA	Rapport explicatif, p. 7, Structure du programme d'aménagement, corriger de la manière suivante : « La mise en œuvre du PAR se structure autour des 5 thèmes sélectionnés dans la le cadre de la réalisation du PDR. »	oui	Les corrections sont effectuées.
SeCA	Rapport explicatif, p. 15, Stratégie E13, corriger de la manière suivante : « Les deux zones d'activités prioritaires se trouvent donc à Romont et Villaz-St-Pierre. La localisation et la dimension exactes de ces deux zones seront définies dans le volet opérationnel du PDCant PDR , en tenant compte des processus d'importance cantonale en cours. »	oui	Les corrections sont effectuées.
SeCA	Rapport explicatif, p.19, corriger de la manière suivante : « Stratégie M12 : Développer des axes forts en bus ».	oui	Les corrections sont effectuées.